

# Certificat

**Produit:** iLUC'DURCISSO PRIM  
**Client:** GAD – SAINT LUC  
306, avenue Joliot Curie, FRA-30931 Nîmes

Le produit mentionné ci-dessus (revêtement) a été examiné pour son comportement en matière d'émission dans une chambre d'essai conformément aux critères de classification décret français n° 2011-321 (Rapport d'essai WESSLING CAL24-023963-2 du 4 Juin 2024).

Selon la nature et l'étendue des tests effectués, l'échantillon testé, envoyé par le client, correspond aux réglementations et normes listées ci-dessous dans leurs versions actuellement applicables :

- décret français n° 2011-321
- Protocole par chambre d'essais et COV – Mesures selon DIN EN 16516 (2020-10)
- Aldéhyde – Mesure selon DIN ISO 16000-3 (2013-01)

En ce qui concerne le type et l'étendue du test effectué, le produit testé répond aux exigences de la classification A+ après 28 jours.



Daniel Klein  
M. Sc. Analyse environnementale et des substances dangereuses  
Chef de projet